

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE à l'unanimité les taux d'imposition de la commune pour l'année 2017, identiques à ceux de 2016, soit :

- TAXE D'HABITATION 10,30 %
- TAXE FONCIERE BATI 5,37 %
- TAXE FONCIERE NON BATI 31.13 %

VOTE un crédit de 800 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de *SAINT ROMAIN LE NOBLE* pour un élève pierracais qui a fréquenté cette école pendant l'année scolaire 2015/2016.

DECIDE de reporter les résultats de l'exercice 2016 au BP 2017 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

002 – Excédent antérieur de fonctionnement reporté : 8 110,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

001 – Excédent antérieur d'investissement reporté : 37 276,80 €

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 72 617,87 €

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 établi par le Trésorier Principal d'AGEN Municipale dont les résultats ont été arrêtés comme suit :

- Section de fonctionnement : Excédent 80 227,87 €
- Section d'investissement : Excédent 37 276,80 €
- Excédent global de clôture : Excédent 118 004,67 €
-

DECIDE de renouveler pour l'année 2017 l'adhésion de la commune à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Lot et Garonne et de verser à cet organisme une cotisation d'un montant de 30 €

DECIDE de renouveler pour l'année 2017 l'adhésion de la commune à l'Amicale des Maires de Lot et Garonne et de verser à cette association une cotisation d'un montant de 215 €

DECIDE d'allouer une cotisation pour l'année 2017 à l'abbé John HENNESSY une indemnité pour le gardiennage des églises communales d'un montant de 119,55 €

VOTE pour l'année 2017 un crédit de 1 189,35 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement du Chenil Départemental de CAUBEYRES

DECIDE de verser pour l'année 2017 un acompte de subvention d'aide au fonctionnement à l'association « les petites coccinelles » d'un montant de 10 000 € en attendant le versement par la CAF à la commune du forfait de prestation Enfance et Jeunesse.

DECIDE d'attribuer une subvention de 750 € à l'association de gestion de la crèche « les Frimousses » de LAFOX au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de cette crèche pour 3 enfants pierracais qui fréquentent cette structure pendant l'année 2017.

DECIDE d'attribuer les subventions ci-après pour l'année 2017 au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement des associations suivantes :

- Club du 3 ^{ème} âge « la bonne humeur »	150 €
- Société de chasse	150 €
- Coopérative scolaire	150 €
- Le panier des cultures	150 €
- Les compagnons de la Malesolde	150 €
- PUYMIROL ST PIERRE Nature Orientation	150 €
- JENTONIC	150 €
- Judo Club Lafoxien	150 €
- Association Locale d'aide à domicile en milieu rural du canton de Puymirol	881 €
- CATM – ACPG	100 €
- Comice agricole	300 €
- REGAIN Coordination	100 €
- SOS surendettement	100 €
- Les clowns stéthoscopes	50 €

DECIDE d'attribuer au Collège LA ROCAL une participation de 50 € pour chacun des élèves de la commune qui ont effectué un voyage pédagogique à Londres du 6 au 10 mars 2017 organisé par le professeur d'anglais de cet établissement.

VOTE un crédit de 485,51 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'accueil périscolaire de CASTELCULIER pour les enfants pierracais qui ont fréquenté cette structure pendant l'année 2016.

VOTE un crédit de 2 670,69 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'A. L. S. H. de CASTELCULIER pour les enfants pierracais qui ont fréquenté cette structure pendant l'année 2016.

VOTE un crédit de 5 005,93 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de la crèche de CASTELCULIER pour les enfants pierracais qui ont fréquenté cette structure pendant l'année 2016.

VOTE un crédit de 3 643,94 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de CASTELCULIER pour les élèves pierracais qui ont fréquenté cette école pendant l'année 2016.

DECIDE de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » **DONNE MANDAT** au SDEE47 afin de solliciter auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que la commune décide d'intégrer dans ce marché public, **DECIDE** d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement. **DONNE MANDAT** au Président du SDEEG pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune sera partie prenante, **DECIDE** de s'engager à exécuter les marchés, accords-cadres dont la commune est partie prenante. **DECIDE** de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés. **DONNE MANDAT** à M. le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE l'adhésion de ST PIERRE DE CLAIRAC au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique pour une durée illimitée. **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement. **AUTORISE** le coordonnateur et le Sdee47 à solliciter l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison. **APPROUVE** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés **S'ENGAGE** à exécuter les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante. **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont ST PIERRE DE CLAIRAC est partie prenante et à les inscrire préalablement au BP.

ACCEPTE le changement de statuts du SITE des cantons de Beauville-Puymirol-Laroque Timbaut-Pont du Casse- Bajamont.

DECIDE d'accorder un droit de servitude au SDEE47 en vue de l'implantation d'une ligne de distribution électrique souterraine, lieux-dits « les Cloutasses » et « la Marianne ». **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention de servitude.

ADOPTE à l'unanimité le BP 2017 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 476 674 €
Recettes : 476 674 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 266 376 €
Recettes : 266 376 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

<u>Chapitre</u>	
011 – charges à caractère général	167 543,00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	151 225,00 €
014 – atténuations des produits	52 049,00 €
65 – autres charges de gestion courante	82 204,00 €
66 – charges financières	3 060,00 €
022 – dépenses imprévues	20 593,00 €
<u>TOTAL</u>	476 674,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

<u>Chapitre</u>	
002 – Excédent de fonctionnement reporté	8 110,00 €
013 – atténuations des charges	137,00 €
042 – travaux en régie – opération d'ordre	44 000,00 €
70 – produits de service du domaine	1 5 836,00 €
73 – impôts et taxes	268 767,00 €
74 – dotations, subventions et participations	134 284,00 €
75 – autres produits de gestion courante	5 540,00 €
<u>TOTAL</u>	476 674,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

<u>Chapitre</u>	
040 – travaux en régie – opération d'ordre	44 000,00 €
16 – emprunts et dettes assimilés	17 428,00 €
20 – immobilisations incorporelles	300,00 €
21 – immobilisations corporelles	204 648,00 €
<u>TOTAL</u>	266 376,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

001 – Excédent d'investissement reporté	37 276,80 €
10 – dotation, fonds divers et réserves	108 063,20 €
13 – subventions d'investissement reçues	106 036,00 €
16 – emprunts et dettes assimilés	15 000,00 €
<u>TOTAL</u>	266 376,00 €

Le Maire

